DEPARTEMENT DU FINISTERE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260428-2026042706-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 04 2026

***

Extrait de délibération

***

Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures et 32 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, M. RONCIERE Nicolas, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. MAO Sullivan, Mme SABOURDY Stéphanie, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky

Mme MAREC Perrine est arrivée après l'appel nominal à 18h35

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme LAONET Anne (donne pouvoir à Mme SABOURDY Stéphanie), M. PENVEN Sébastien (donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves

Etaient absents et excusés : M. MAGUER Mikaël

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame JARNO Sidonie

OBJET : Délibération n°20260427_06 – Vote des subventions accordées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260428-2026042706-DE

La Commission des Finances réunie le 20 avril 2026 a établi la liste des demandes de subventions 2026 pour un montant total de 8900 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	3000 €
Henchou Ar Gorriganed	500 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	3750 €
Comité des Fêtes de Baye	300€
Société de chasse " La communale bayoise "	200 €
Lycée de Kerneuzec - association sportive	70 €
DDEN secteur de Quimperlé	30 €
APPBEC Choucas	300 €
ADMR Antenne Trois Rivières	750 €
TOTAL	**8900 €**

Après avoir délibérer, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve (Yves LE BORGNE n'a pas pris au vote et Anne LAONET et Sébastien PENVEN (représentés), n'ont pas pris par au vote).

Le secrétaire de séance
Sidonie JARNO

Le Maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE
29 (Finistère)